

La compagnie des experts judiciaires de Chambéry invite tous les experts inscrits près la cour d'appel de Chambéry à la rejoindre. **Vous pouvez télécharger le bulletin d'adhésion et le retourner au secrétariat de la Compagnie**, accompagné de votre règlement par chèque.

Le montant de la cotisation, en lien avec le renouvellement du contrat d'assurance, sera prochainement communiqué.

La première année, le paiement se fait par chèque puisque votre dossier d'adhésion doit être validé par le conseil d'administration. Le renouvellement de votre cotisation se fera directement sur notre site internet pour les années à venir.

COMPAGNIE DES EXPERTS JUDICIAIRES DE CHAMBÉRY (CEJC) :

4 rue Elvire - 73100 Aix-les-Bains

[Télécharger le bulletin d'adhésion >](#)

Fiche de renseignements : experts toutes spécialités

[Télécharger la fiche >](#)

Fiche de renseignements : experts Traducteurs et Interprètes

[Télécharger la fiche >](#)

[Nouvelle nomenclature des spécialités expertales reconnues - Arrêté du 5 décembre 2022 >](#)L'adhésion à la compagnie comprend également :

l'assurance en responsabilité civile individuelle de l'expert pour ses missions judiciaires : **la compagnie a négocié par l'intermédiaire de sa représentation nationale, une assurance de groupe qui permet à chacun de ses membres d'être assuré lors de ses activités d'expertise judiciaire.**

Une extension est possible pour les activités d'expertises extra-juridictionnelles. [Cliquez ici >](#)

l'accès au programme de formation de la compagnie à tarif privilégié

Par ailleurs, la Compagnie des Experts Judiciaires près la cour d'appel de Chambéry est membre du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice (C.N.C.E.J.)
la participation à l'assemblée générale et au dîner annuel de notre compagnie
